

Goodman ou les aventures de la ressemblance

La contribution de Goodman à la compréhension de l'iconicité des images

par Jean-François Devillers

Qu'est-ce qu'une image ? Ou plutôt : comment fonctionnent les images ? Mieux encore : comment est-il possible qu'une image soit capable de montrer quelque chose qui n'est pas elle-même, mais ce qu'elle représente, par le moyen de ses caractéristiques plastiques ? Pour Nelson Goodman, la cause est entendue : inutile de se demander *comment* elles en sont capables parce que cela supposerait qu'elles le fassent, ce qu'il nie absolument. Pour Goodman, l'iconicité des images n'est qu'une illusion. En aucune manière les images *montrent* ce dont elles sont les images ou *donnent à voir* leurs objets. Les images ne font que dénoter ce qu'elles représentent. Et pourquoi ? Parce qu'accorder l'iconicité aux images supposerait que d'une manière ou d'une autre, elles devraient ressembler à ce qu'elles représentent. Or, Goodman est connu pour être celui qui nie énergiquement toute espèce de ressemblance des images avec leur objet. Alors, exit l'iconicité ?

Pas si sûr. Car, comme on va le voir, non seulement les conceptions de Goodman en matière de représentation iconique sont discutables, mais surtout, contre toute attente, Goodman réintroduit par la fenêtre la ressemblance qu'il met à la porte avec éclat. Après l'avoir bannie des images, il la réintroduit en effet sous la forme de ce qu'il appelle l'exemplification. Ce faisant, il apporte une contribution décisive et très involontaire à la compréhension de l'iconicité des images. Une contribution aussi précieuse qu'incomplète.

1 . Premier épisode : le bannissement officiel de la ressemblance

2 . Deuxième épisode : le réalisme, une affaire d'habitude ?

3 . Troisième épisode : une dénotation iconique est-elle seulement possible ?

4 . Quatrième épisode : Goodman en a-t-il réellement fini avec la ressemblance ?

4 . 1 . Premier rebondissement : la ressemblance entre les images : les image-de-x

4 . 2 . Deuxième rebondissement : l'exemplification ou le retour du refoulé

5 . Cinquième épisode : la représentation est une forme d'exemplification ou le triomphe discret de la ressemblance

6 . Épilogue : L'iconicité enfin expliquée ?

1 . Premier épisode : le bannissement officiel de la ressemblance

Dans la première partie de *Langages de l'art*, Goodman soutient que « la ressemblance n'est à aucun degré une condition suffisante pour la représentation »¹ parce que des entités identiques, comme des objets fabriqués en série ou des jumeaux, se ressemblent mais ne sont pas pour cela des représentations ou des images l'une de l'autre. Il ajoute que la « ressemblance n'est d'ailleurs nullement *nécessaire* pour la référence ; presque tout peut valoir pour presque n'importe quoi d'autre. »² Dans ces conditions, la relation entre une image et son objet, le fait qu'une image représente un objet tient à ce que l'image y fait référence ou le dénote. « La dénotation est le cœur de la représentation et elle est indépendante de la ressemblance. »³ En d'autres termes, la relation sémiotique entre une image et son objet n'est pas d'une nature différente de la relation entre un texte et ce qu'il décrit : elle « se trouve ainsi assimilée à la relation entre un prédicat et ce à quoi il s'applique »⁴. Rien d'étonnant dès lors que Goodman récuse l'idée que les images soient des imitations de leurs objets. Il n'est pas plus étonnant qu'il explique pour finir que le réalisme de certaines images ne devant rien à la ressemblance ne peut s'expliquer que par la familiarité avec une certaine manière de représenter les choses : « Le réalisme n'est pas affaire d'une quelconque rapport constant ou absolu entre une image et son objet mais d'un rapport entre le système de représentation employé dans l'image et le système servant de norme. »⁵ En somme, la relation sémiotique entre une image et son objet est entièrement conventionnelle⁶ et il ne saurait être question d'une quelconque forme de transparence iconique, sinon comme d'une illusion créée par l'habitude. De cette façon, Goodman rapproche les images des descriptions verbales, mais sans les y réduire.

1 : *Langage de l'art*, Hachette littératures, Coll. Pluriel Art, p. 34.

2 : *Ibid*, p. 35.

3 : *Ibid*.

4 : *Ibid*.

5 : *Ibid*, p. 63.

6 : Il parle en effet d'apprendre à lire une image, de règles d'interprétation, de plan de corrélation entre une image et un objet, ce qui situe bien son propos du côté du conventionnalisme le plus radical.

Malgré l'indéniable force et la cohérence de ses thèses, à laquelle il ne faut pas nier un grand pouvoir de séduction, la cause de l'iconicité est pourtant loin d'être perdue. En effet, sa conception du réalisme, mais aussi le principe même d'une dénotation iconique peuvent être discutés. Mais surtout, l'exclusion de la ressemblance dans la relation des images à leurs objets n'est pas si irrévocable qu'elle le semble.

2. Deuxième épisode : le réalisme, une affaire d'habitude ?

Pour commencer, son analyse du réalisme pose problème. Il est vrai toutefois que le réalisme, c'est-à-dire le fait que les images donnent l'impression de figurer les choses comme elles sont, ne doit pas être confondu avec la transparence iconique, avec le fait que les images donnent à voir ce dont elles sont les images. Cette dernière peut en effet ne pas s'accompagner de réalisme, comme c'est le cas des diagrammes ou de n'importe quelle représentation fortement stylisée. Ces genres d'image peuvent parfaitement donner à voir leurs objets sans pourtant être fidèles à leurs apparences visuelles, si c'est dans cette forme de fidélité qu'on place le réalisme. Ce n'est donc pas la critique de la conception qu'a Goodman du réalisme qui fera directement avancer la cause de l'iconicité des images, du moins pas dans l'immédiat. En outre, comme Goodman fait du réalisme une illusion produite par l'habitude de fréquenter certaines conventions de représentation, s'en prendre à cette conception pourrait prendre la voie d'une réhabilitation du réalisme au nom d'une naturalité profonde des images. Mais une telle voie serait sans issue. Comme il le montre fort clairement, le réalisme ne peut être qu'une illusion : puisque la réalité est elle-même construite de multiples manières, notamment par les images, il n'existe pas de mode de représentation intrinsèquement correct ou fidèle à la réalité. Autrement dit, le réalisme est nécessairement relatif. Mais relatif à quoi exactement ? Goodman dit : à un système de représentation coutumier qui sert de norme dans un cadre culturel donné. C'est cette réponse qui est sujette à critique. En effet, même si ce n'est pas le cas pour toutes les cultures, il apparaît que dans nombre d'entre elles, il existe une diversité des systèmes de représentations en vigueur. Dans la mesure où ils sont tous aussi familiers les uns que les autres, celui qui est choisi comme norme du réalisme ne peut l'être en fonction de l'habitude puisqu'ils sont tous également coutumiers. Il ne peut donc être choisi qu'en raison de son plus grand réalisme, ce qui nous ramène au point de départ : sur quoi se fonde la qualification de réalisme ? Mais ce n'est pas tout. Lorsqu'on regarde des images provenant d'autres cultures ou d'autres époques, on devrait s'attendre, si

Goodman avait raison, à une grande opacité iconique, voire même à une complète impossibilité de les faire fonctionner comme images, du moins sans préparation. Or, non seulement ce n'est pas vrai, mais nombre d'entre elles possèdent un indéniable réalisme en dépit de la distance culturelle. L'engouement pour les estampes japonaises de la part de peintres comme Monet ou Van Gogh par exemple en témoigne. Il semble donc que le réalisme n'est pas relatif seulement à des normes et des habitudes culturelles. Autrement dit, si le réalisme est relatif – et il ne peut pas ne pas l'être – il l'est à l'égard d'autre chose que de conventions culturelles qui, si elles existaient, rendraient les images provenant d'autres cultures aussi opaques qu'un propos tenu dans une langue qui nous est étrangère. En d'autres termes, que le réalisme soit relatif ne signifie pas qu'il soit arbitraire. Mais pour découvrir à quoi il est relatif si ce n'est pas à ces normes culturelles, il est évident qu'il faudrait au préalable rompre avec le conventionnalisme radical de Goodman.

3 . Troisième épisode : une dénotation iconique est-elle seulement possible ?

Il est une autre critique qu'on peut adresser à Goodman⁷ qui, elle, concerne plus directement l'iconicité des images, une critique portant sur l'idée de dénotation. Goodman affirme que la relation entre les images et leurs objets est une relation de référence, une relation par laquelle l'image vaut pour son objet par dénotation. Dénoter, c'est le fait pour un signe de renvoyer à un objet (cas des noms propres et des descriptions définies) ou à un ensemble d'objets (cas des prédicats) à la manière d'une étiquette. Il existe donc une extériorité réciproque entre le signe dénotant et l'objet dénoté : entre eux, la liaison est assurée par des conventions propres à un système symbolique. Dire qu'une image ou une dépeinture dénote, c'est donc dire que l'image fait référence à son objet non pas en vertu d'une ressemblance quelconque, mais seulement par convention. Dans le même temps, Goodman défend un constructivisme selon lequel la réalité et les objets qui la composent ne sont pas donnés, mais construits, et construits de différentes manières, si bien qu'il n'existe pas un monde, mais plusieurs. Toutes les représentations, descriptions comme dépeintures, ne sont rien d'autre que d'irréductibles versions ou interprétations des choses qui jamais ne pourront nous les livrer comme telles (ce qui n'aurait d'ailleurs aucun sens). « Fabriquer une image contribue généralement à la fabrication de ce qui est à représenter par l'image. »⁸ Une image *réalise* une version de ce qu'elle représente en le représentant.

7 : Mais aussi à tous ceux qui, comme Umberto Eco, soutiennent que des conventions lient les traits des images aux traits des choses.

8 : *Ibid*, p. 57.

« En d'autres termes, on ne représente jamais rien qui soit tout à fait dépouillé ou dans la plénitude de ses propriétés. Une image ne représente jamais simplement *x* ; elle représente *x en* homme ou elle représente *x comme* une montagne ou elle représente *le fait que x* est un melon. »⁹

Or, tout bien pesé, la conception dénotationnelle des images et le constructivisme de Goodman sont incompatibles. En effet, soit une image dénote une version d'une chose, soit elle la réalise, mais elle ne peut pas à la fois la dénoter et la réaliser. Car s'il est bien vrai qu'une image ne reproduit pas son objet comme tel (elle n'est pas une copie de cet objet faute de pouvoir dire quel objet déterminé il est), s'il est vrai qu'elle ne reproduit pas non plus une version ou une interprétation préalable de quoi que ce soit, mais qu'elle réalise une version ou une interprétation de ce qu'elle représente en le représentant, elle ne peut pas en même temps dénoter l'objet qu'elle représente, c'est-à-dire la version de l'objet qu'elle produit. Sinon, cela voudrait dire qu'elle se dénote elle-même puisqu'elle serait à la fois la version d'un objet et ce qui dénote cette version qu'elle est. La nécessaire extériorité entre une étiquette et l'objet auquel elle s'applique exclut que cette même étiquette puisse être une version de l'objet qu'elle dénote. Ou alors, en tant que version de son objet, en tant qu'elle le construit en le représentant, l'image ne le dénote pas, mais le *montre* tel qu'elle le représente. Mais dans ce cas, il faut renoncer à toute conception dénotationnelle en ce qui concerne les images pour se rapprocher d'une motivation ou d'une naturalité des images, ce que Goodman exclut formellement.

Cependant, on pourrait contredire cette objection en disant que prétendre qu'il y a exclusion réciproque entre dénoter et interpréter n'est en réalité pas recevable, tout simplement parce si tel était le cas, les descriptions seraient également incapables de construire un monde tout en le dénotant. Or, c'est bien ce qu'elles font : une description verbale d'une chose la construit largement en la décrivant et en même temps dénote ce qu'elle décrit. Seulement, peut-on comparer décrire et dépeindre sur ce point ?

Soit une description d'un homme en tant qu'être biologique possédant tels et tels organes et un dessin représentant une coupe d'un corps humain. La description construit son objet par le vocabulaire qu'elle emploie, par les relations qu'elle établit entre les différentes entités qu'elle nomme. En même temps qu'elle le construit, elle dénote son objet et ses composants : les termes employés, les phrases prononcées décrivent des choses auxquelles mots et phrases renvoient. Dans le cas du dessin, c'est différent. Il dépeint l'intérieur du corps humain en représentant les organes qui se trouvent dans le

9 : *Ibid*, p. 38.

plan de coupe. De la sorte, le dessin construit lui aussi le corps en tant qu'ensemble d'organes. Mais peut-on dire qu'il *dénote* ce qu'il dépeint ? Si on affirme que oui, alors on présume qu'il existe entre le dessin et son objet la même relation d'extériorité qu'il existe entre un discours et son objet. Autant dire que le dessin n'est qu'une sorte de notation visuelle qui fonctionne comme un bloc compact de signifiants arbitraires. Mais dans ce cas, le dessin construit son objet et le dénote, mais ne le dépeint pas vraiment. En tout cas, il ne montre rien comme tel et n'a pas un fonctionnement sémiotique très différent de celui d'un discours. Si à l'inverse on refuse cette réduction de la dépeintion à une description, si on soutient que le dessin dépeint son objet d'une manière qui n'est pas une description déguisée en dessin, alors on peut bien maintenir que le dessin construit son objet, mais plus difficilement qu'il dénote cet objet. Car en le dépeignant, il n'est pas dans un rapport d'extériorité complète à son égard, sans quoi le dépeindre ne serait justement pas le représenter visuellement. Mais en outre et surtout, en le représentant, le dessin rend vain le principe même de la dénotation, celui d'un renvoi conventionnel d'un signe à son objet, puisque le dessin le *montre* en le dépeignant. A la construction iconique de l'objet, il n'est pas nécessaire d'ajouter une dénotation, il est même plutôt nécessaire de ne surtout rien ajouter qui assurerait la fonctionnement du signe iconique, sous peine de le perdre comme *image*. Il faut donc en convenir : ce n'est pas tant interpréter et dénoter qui s'excluent mutuellement (les descriptions y parviennent), mais dépeindre et dénoter qui sont incompatibles, lorsque la dépeintion est une interprétation ou une construction de ce qu'elle représente. En conséquence, on ne peut en aucune manière réduire le mode de renvoi des images à leurs objets à celui des discours, sous peine de perdre leur spécificité en tant qu'image. A savoir : elles ne dénotent pas ce qu'elles représentent, elles le montrent en le dépeignant. L'extériorité réciproque entre le le signe et son objet que suppose la dénotation est démentie par le fait même de la dépeintion, c'est-à-dire par le fait que l'image renvoie à son objet en tant qu'elle le représente. Autant dire que si on peut souscrire au constructivisme de Goodman et précisément parce qu'on y souscrit, on ne peut pas défendre avec lui l'idée d'une dénotation iconique.¹⁰

En résumé, une image ne dénote pas, elle montre (ou alors elle n'est pas une image).

10 : Faute de voir que la dénotation ne convient pas aux images, il en est réduit à devoir distinguer dépeintions et descriptions au sein de la dénotation, ce qui le conduit tout droit dans l'impasse des sémioticiens : rapprocher finalement l'iconicité de la textualisé en faisant de l'image un texte hyper-chargé, hyper-embrouillé. Différence de degré plus que de nature.

4 . Quatrième épisode : Goodman en a-t-il réellement fini avec la ressemblance ?

Il va de soi que cette critique adressée à Goodman est d'autant plus sérieuse qu'elle remet nécessairement en cause la thèse qu'il défend au sujet de la ressemblance. Parce que contester que les images dénotent leurs objets pour dire qu'elles montrent comme telles ce qu'elles représentent, c'est indirectement réhabiliter la notion de ressemblance, idée contre laquelle Goodman s'est particulièrement insurgé. Il ne sera toutefois pas nécessaire de se lancer dans une critique en règle de la thèse de Goodman à ce sujet parce que, contre toute attente, d'une manière indirecte et dissimulée, Goodman réintroduit lui-même la ressemblance après l'avoir formellement exclue de la représentation. Et ce à deux reprises : tout d'abord pour résoudre des problèmes que soulève sa conception de la représentation, ensuite quand il aborde la question de l'expression artistique. Dans les deux cas, il ne peut éviter de faire intervenir une ressemblance qui ne dit pas son nom. Mais qui conserve sa définition : lorsque Goodman exclut que la ressemblance soit la condition de la représentation, il parle de la ressemblance qui existe selon lui par exemple entre deux jumeaux, deux automobiles ou deux tableaux pris indépendamment de ce qu'ils représentent. Pour lui donc la ressemblance consiste dans le fait que deux choses (au moins) partagent une même propriété ou appartiennent à la même classe d'objets. Autrement dit, la ressemblance n'est pas comme on pourrait le penser une relation dyadique ou binaire, mais triadique ou ternaire : elle ne concerne jamais seulement les deux choses (au moins) qui se ressemblent. En plus d'elles, une troisième entité est nécessaire : la propriété ou la classe d'objets en tant qu'elle indique en quoi consiste la ressemblance entre les deux premières. Si A ressemble à B, c'est en tant que A et B ont la propriété P en commun et/ou qu'ils sont tous les deux membres de la classe C. Comme avoir une propriété commune et être membre de la même classe, c'est être dénoté le nom de cette propriété ou de cette classe, se ressembler, c'est être dénoté par les mêmes termes, la même étiquette. Dans une proposition, se ressembler, c'est être dénoté par le même prédicat ou par la même variable logique d'une proposition. Or c'est précisément une ressemblance qui répond à cette définition que Goodman va réintroduire dans ses propres analyses.

4 . 1 . Premier rebondissement : la ressemblance entre les images : les image-de-x

En premier lieu Goodman réintroduit la ressemblance sans la nommer pour

résoudre des problèmes posés par sa conception de la dénotation iconique. Celle-ci en effet se heurte à certaines images qui semblent l'invalider, comme celles qui ne dénotent rien, à savoir les images d'entités ou de faits fictionnels, mais aussi toutes celles qui relèvent de ce que Goodman appelle la représentation-en, c'est-à-dire les images qui dénotent un objet sous les traits d'autre chose, comme une image d'un personnage célèbre en animal ou en clown. Si une image représente un objet en le dénotant, comment une image pourrait-elle représenter quelque chose qu'elle ne peut pas dénoter puisqu'il n'existe pas ? De même, comment rendre compte d'une image qui dénote quelque chose tout en figurant autre chose que son dénoté ? A ces deux problèmes, il trouve une solution unique, celle qui consiste à dire que de telles images valent comme image non pas par dénotation, mais par leur appartenance à un ensemble d'images du même genre ou de la même sorte. Si le Père Noël n'existe pas, alors toutes les images qui le représentent ne peuvent pas le dénoter, mais elles le représentent quand même par le fait que chacune des images qui le figure appartient au genre des images-de-Père-Noël. Si Louis XIV n'a jamais fait de surf, une image de Louis XIV en surfeur le représente comme tel si en plus de dénoter ce personnage historique, l'image qui le dénote est une image-de-surfeur. Or, même si Goodman se garde bien de le dire, comment classe-t-on une image dans une classe d'images de même sorte si ce n'est par la ressemblance de celle qu'on veut classer avec celles au milieu desquelles on veut la placer ? On peut prendre le problème comme on le veut, apparenter des images au sein d'un genre d'images, indépendamment de ce qu'elles dénotent, revient à mettre ensemble celles qui présentent les mêmes traits plastiques ou iconiques. Car, même si les critères du classement sont frappés par l'arbitraire le plus grand, le recours à ces critères à l'occasion d'un classement ne peut quant à lui prendre une autre voie que d'associer toutes les entités qui tombent sous le même critère (toutes celles qu'il dénote) et qui pour cette raison sont semblables au moins sous le rapport de ce critère. Pour reprendre une comparaison de Goodman, quand on classe des meubles en bureaux, fauteuils, chaises..., on ne peut le faire que sur la base d'une description ou d'un exemple de chaque type de meuble, si bien qu'on finira par mettre ensemble des meubles qui se ressemblent, selon les critères choisis. Dans le cas des images, il en sera nécessairement de même : quels que soient les critères ou les images servant de modèle, on finira toujours par classer en image-de-x des images qui se ressemblent en tant qu'elles sont conformes au même critère ou au même modèle. Il est donc manifeste qu'en dépit de son rejet répété du rôle de la ressemblance dans la représentation, Goodman ne peut pas faire autrement que d'y recourir pour résoudre les

problèmes posés par la dénotation iconique. La ressemblance qu'il chasse par la porte, revient par la fenêtre.

On pourra cependant faire observer que ce retour ne change rien à l'essentiel : la ressemblance ne joue toujours pas le rôle d'une condition nécessaire ou suffisante de la représentation. En effet, la ressemblance dont il est ici question ne concerne pas les rapports entre l'image et son objet soit parce que cet objet n'existe pas (cas des fictions), soit parce que, quand il existe, la ressemblance ne concerne pas l'objet qu'elle dénote, mais les traits sous lesquels l'objet dénoté est figuré (cas de Louis XIV en surfeur). C'est une ressemblance latérale, qui ne joue qu'entre les images et non pas entre elles et leurs objets. Qui plus est, avec les images-de-x, la ressemblance n'est pas un critère de classement au sens strict. Les critères, ce sont les définitions des entités, mais pas la ressemblance. Le rôle de la ressemblance n'est pas d'être un critère de classement, il est celui d'opérateur du classement. Plus exactement, si la ressemblance n'est pas le critère du classement, elle est le critère de la conformité du classement de telle ou telle entité dans tel ou tel groupe d'entités. Lorsque je classe des meubles, je les classe selon l'espèce de meuble auxquels ils appartiennent au sein du genre « meuble ». C'est la typologie des meubles qui sert de critère de classement. La ressemblance est donc aussi bien le résultat du classement qu'un moyen de s'assurer qu'aucun meuble n'a été placé dans un mauvais genre, au vu des ressemblances et différences qu'il présente avec ses voisins de classe. Elle sert alors à garantir la correction ou la conformité du classement de chaque entité sans être elle-même un critère de classement. Autant dire que le retour sous cette forme de la ressemblance ne porte pas atteinte à l'essentiel. Il n'en est pas de même avec l'exemplification.

4 . 2 . Deuxième rebondissement : l'exemplification ou le retour du refoulé

C'est à l'occasion de sa réflexion sur l'expression artistique, qui fait suite à celle sur la représentation, que Goodman va réintroduire en second lieu la ressemblance, lorsqu'il déclare tomber « incidemment » sur la notion d'exemplification. Quoi qu'il en soit du caractère fortuit ou non du surgissement de cette notion, elle est située dans un contexte qui l'associe à la question de l'expression et non à celle portant sur la représentation, ce qui tend à faire croire qu'elle n'a rien à voir ni avec cette dernière, ni à plus forte raison avec la ressemblance. Or, non seulement l'exemplification réintroduit la ressemblance,

mais en outre, la représentation ne peut guère ne pas y recourir.

Par exemplification, Goodman désigne le fait pour un objet quelconque de faire office d'échantillon, c'est-à-dire d'exemplifier une de ses propriétés. Comme c'est le cas d'un morceau d'étoffe chez un tailleur, qui exemplifie par exemple sa couleur, nous dit-il. Ainsi, un échantillon est-il un objet qui ne se réduit pas à lui-même, à la possession de ses propriétés, mais quelque chose qui en outre fait référence à autre chose que lui, en tant que cette autre chose possède également certaines des propriétés de l'échantillon, mais pas toutes. « L'exemplification, c'est la possession plus la référence. Avoir sans symboliser, c'est simplement posséder, et symboliser sans avoir, c'est faire référence sans passer par l'exemplification. Le spécimen exemplifie seulement celles des propriétés qu'il a et auxquels simultanément il fait référence »¹¹ Mais qui fait référence à quoi au juste ? Sur ce point, il faut bien reconnaître que la position de Goodman est un peu flottante. Pour commencer, il explique que l'échantillon fait référence à une étiquette pour ensuite admettre qu'il peut faire référence aux objets qui ont la même propriété que lui. En premier lieu, en raison de son nominalisme, Goodman récuse une exemplification qui consisterait à faire référence aux propriétés réelles de l'échantillon. Parce que si on faisait de cette propriété l'objet de l'exemplification, cela reviendrait à la poser comme une sorte d'idée platonicienne : elle deviendrait une réalité objective, indépendante des objets où elle se trouve et néanmoins présente dans plusieurs d'entre eux. L'exemplification fait référence non pas à une propriété, mais à une étiquette, à l'étiquette qui dénote une propriété de l'échantillon. Par exemple, un morceau de bois peint en rouge ne fait pas référence à la rougeur mais au prédicat « rouge », l'homme que je montre n'exemplifie pas la nature humaine ou le fait d'être un homme, mais le prédicat « homme » ou le prédicat « bipède sans plume ». C'est pour cette raison que Goodman estime que la dénotation et l'exemplification sont liées : un échantillon exemplifie une étiquette qui de son côté dénote l'échantillon. « S'il est vrai qu'on peut dénoter n'importe quoi, on ne peut exemplifier que des étiquettes. »¹² Simplement, il y a comme il dit lui-même, une différence de direction dans la référence entre dénotation et exemplification. « La contrainte qui pèse sur l'exemplification comparée à la dénotation dérive du statut de l'exemplification en tant que sous relation de la converse de la dénotation. »¹³ De cette manière, l'exemplification est nécessairement soumise à une dénotation, ce qui lui impose d'être une relation dyadique ou binaire : exemplifier, c'est remonter d'un objet pris comme échantillon vers une

11 : *Ibid*, p. 87.

12 : *Ibid*, p.90.

13 : *Ibid*, p.92.

étiquette qui dénote ce même objet. Ainsi comprise, l'exemplification ne saurait être soupçonnée de réintroduire la ressemblance et, à plus forte raison, de concerner la représentation. Mais Goodman ne peut nier que si elle d'abord dyadique (échantillon / étiquette), l'exemplification est nécessairement conduite à devenir triadique en faisant appel à un troisième élément. Ainsi de l'échantillon du tailleur : s'il exemplifie une couleur ou une texture, c'est-à-dire des étiquettes, c'est dans la mesure surtout où ces étiquettes sont applicables à d'autres étoffes, celles qu'il a dans son stock et avec lesquelles il peut confectionner des vêtements. Les étiquettes exemplifiées ne sont telles que dans la mesure où elles peuvent dénoter d'autres objets que l'échantillon, sans quoi les étiquettes ne pourraient pas être des prédicats, mais seraient des noms propres ou des descriptions définies : des noms à un seul dénoté. Échantillon et singularité absolue s'excluent. De même, si on ne retenait que la relation entre l'échantillon et l'étiquette qu'il exemplifie, on perdrait l'exemplification. « Dénoter, c'est faire référence, mais être dénoté n'est pas nécessairement faire référence à quoi que ce soit »¹⁴ Qu'on puisse décrire une chose comme étant « rouge » ne veut pas dire qu'elle illustre ou symbolise le prédicat « rouge ». Il n'y a pas d'exemplification dans ce cas : il y a la possession mais sans la référence. Si l'exemplification fait référence à une étiquette, c'est en tant que cette dernière est susceptible de s'appliquer à d'autres choses qu'à l'échantillon qui y fait référence.¹⁵ Il faut donc convenir que l'exemplification est nécessairement *triadique* sinon immédiatement du moins par destination : si d'abord on remonte de l'échantillon vers l'étiquette qui le dénote, c'est pour redescendre ensuite vers les objets qu'elle dénote également. On passe donc d'un objet à d'autres objets par l'intermédiaire de l'étiquette que le premier objet exemplifie et qu'elle dénote tous. Dans l'exemplification, la référence directe, c'est l'étiquette, mais la référence finale, c'est ce que cette étiquette dénote en dehors de l'échantillon.

Dès lors, impossible de ne pas admettre que l'exemplification réintroduit la ressemblance. Parce que sous couvert de seulement remonter de l'échantillon à son étiquette, l'exemplification présente la même structure triadique que la ressemblance. Pour l'exemplification, on a, dans l'ordre : 1) l'échantillon, 2) une étiquette qui lui correspond et 3) un ou plusieurs dénotés de cette même étiquette qui ne sont pas l'échantillon. Pour la ressemblance telle qu'elle a été définie, en fonction des exemples de Goodman, on a, quel que soit l'ordre dans lesquels ils sont donnés : 1) une étiquette, 2)

14 : *Ibid*, p.86.

15 : Il ne faut en effet pas confondre échantillon et exemple ou illustration : quand on illustre une idée avec un exemple, on ne sollicite que la dénotation et on va du prédicat à un de ses dénotés, sans aller plus loin. Lorsqu'une chose a valeur d'échantillon, c'est elle qu'on rencontre en premier lieu et par elle qu'on conçoit un prédicat qui la dénote. Et on le fait pour projeter ce prédicat sur autre chose.

une chose à laquelle elle s'applique et 3) une autre chose à laquelle elle s'applique également de telle sorte qu'on peut dire que cette chose ressemble à la première. Il s'agit donc bien de la même structure relationnelle : l'exemplification est une modalité de la ressemblance, un échantillon de ressemblance, pourrait-on même dire. Simplement, alors qu'avec la ressemblance, l'étiquette peut être donnée en premier, dans le cas de l'exemplification, l'étiquette est à identifier à partir de l'échantillon, qui est nécessairement premier. Puisque toutes les choses qui exemplifient ou sont dénotées par la même étiquette se ressemblent nécessairement, la ressemblance fait son retour par l'exemplification. Si A est un échantillon d'une étiquette E et que E dénote B, alors A et B se ressemblent par la possession d'une même propriété, précisément celle que E dénote. Du coup, la ressemblance concerne l'échantillon et – via l'étiquette qu'il exemplifie – les autres dénotés de cette même étiquette, c'est-à-dire qu'elle concerne la relation entre un objet qui fait office de signe et sa référence finale, en passant par l'intermédiaire d'une étiquette qui est sa référence immédiate. La ressemblance joue donc entre un symbole et ce à quoi il fait finalement référence.

Ce n'est pas tout : selon Goodman, la ressemblance serait dépourvue de toute fonction sémiotique (si A et B se ressemblent, cela ne signifie pas que A représente B), mais en réalité, avec l'exemplification, elle en acquiert une. Car si l'échantillon réfère finalement à un autre objet, il réfère à cet objet en tant qu'il lui ressemble (par cela que l'un comme l'autre sont dénotés par la même étiquette). Et comment identifie-t-on cet objet sinon par cette ressemblance ? Si A est un échantillon, il ne l'est que dans la mesure où un objet B est dénoté par le prédicat P qu'exemplifie A. Mais comme c'est l'échantillon A, et non le prédicat P, qui est le symbole initial, c'est donc bien la ressemblance qui sert à identifier B, au-delà du prédicat et par son intermédiaire. Le morceau d'étoffe du tailleur vaut pour le tissu qui possède les caractéristiques que l'échantillon exemplifie. A ce titre, non seulement ce tissu ressemble à l'échantillon, mais c'est en tant qu'il lui ressemble qu'on le reconnaît comme ce à quoi il fait référence. En somme, la ressemblance est la condition nécessaire de l'exemplification, d'abord parce que la ressemblance est triadique, comme l'exemplification, mais ensuite et surtout parce que l'exemplification commence avec un objet particulier et non avec une étiquette. Disons cela autrement : la ressemblance que Goodman réintroduit avec l'exemplification assume une fonction sémiotique dans la mesure où la ressemblance est celle du référent avec l'échantillon et non le contraire. Il n'est pas du tout question de dire que la ressemblance jouerait entre un objet et son symbole, comme lorsqu'on dit par exemple qu'une image ressemble à l'objet

qu'elle représente. La ressemblance ne concerne ici que le passage sémiotique du symbole à son objet de telle sorte que c'est la ressemblance de ce dernier avec le premier qui, sous le contrôle d'une étiquette, assure la relation référentielle entre les deux. Il est bien ici question de sémiotique non de poétique.

La ressemblance, comme condition nécessaire de cette forme de référence qu'est l'exemplification, est donc réhabilitée « incidemment » par celui-là même qui doit sa notoriété tout spécialement à la destitution de la ressemblance en tant que condition de la référence.

5 . Cinquième épisode : la représentation est une forme d'exemplification ou le triomphe discret de la ressemblance

Que l'exemplification réintroduise à bas bruit une ressemblance que Goodman avait chassée avec fracas, c'est une chose certes assez cocasse, mais il ne faudrait pas perdre de vue l'essentiel : il s'agit toujours de comprendre l'iconicité des images. Or exemplifier n'est pas représenter. Un échantillon n'est pas comme tel une image, ni de l'étiquette qu'il exemplifie, ni des objets auxquels il fait référence. D'ailleurs, si Goodman estime que l'exemplification est nécessaire à l'explicitation de l'expression artistique, il n'envisage pas du tout qu'elle joue le moindre rôle dans la représentation. Alors, même s'il redonne à la ressemblance une fonction sémiotique, le retour du refoulé ne semble ici d'aucun secours. Sauf que, malgré tout cela, ne doit-on pas reconnaître qu'une image peut représenter son objet en exemplifiant par ses formes, ses couleurs, sa structure, sa texture et bien d'autres choses encore certaines des propriétés de cet objet ? C'est d'ailleurs ce que suggèrent trois exemples imprudemment proposés « incidemment » par Goodman lui-même : les couleurs d'un portrait de Churchill valent comme échantillon de celles du visage de Churchill ¹⁶ ; « une image peut exemplifier la couleur d'une maison qu'elle représente »¹⁷ ; « En général, il saute aux yeux qu'un spécimen de tissu exemplifie sa texture, mais non la forme ou qu'une image donnée exemplifie la verdure de l'été, mais non sa nouveauté »¹⁸ Que faut-il en conclure ? Que la représentation repose sur l'exemplification et donc sur la ressemblance ? C'est fort tentant, mais alors pourquoi toute exemplification ne donne-t-elle pas lieu à une représentation iconique ?

A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'on ne peut pas enrôler sans précaution

16 : *Ibid*, p. 91.

17 : *Ibid*, p. 95.

18 : *Ibid*, p. 97.

l'exemplification au service de la représentation et encore moins rendre compte avec elle de l'iconicité des images, c'est-à-dire du fait qu'elles *donnent à voir* ce qu'elles représentent. C'est que le fonctionnement référentiel de l'exemplification est triadique : c'est une relation qui mobilise trois entités (échantillon, étiquette et dénoté autre que l'échantillon). L'inconvénient pour l'iconicité est double : d'une part l'exemplification exige une médiation entre le symbole et son objet, d'autre part, le passage obligé par l'étiquette tend à enchâsser l'exemplification dans la dénotation, et par là, à soumettre toute exemplification au recours à des prédicats et donc à l'arbitraire sémantique propre au langage.¹⁹ Or, l'iconicité des images ne correspond en rien à ces deux traits.

En premier lieu et pour ainsi dire par définition, aucune médiation entre une image et son objet ne se fait sentir quand il est question de leur iconicité. Or c'est à l'inverse dans la mesure même où la médiation de l'étiquette impose sa présence qu'un échantillon n'est pas une image. Ainsi de l'échantillon du tailleur : il ne fonctionne pas comme une image, mais bien comme un symbole qui fait référence à un autre tissu, précisément à cause du passage nécessaire par une étiquette qui ne retiendra de lui que certaines propriétés qui seront projetées ou reconnues sur l'autre tissu. On le voit, exemplification et iconicité semblent s'exclure.

En second lieu, si l'exemplification passe toujours par des prédicats, cela revient à placer toute exemplification sous le contrôle d'une description verbale et donc à ruiner la possibilité d'une autonomie des images à l'égard des discours mais aussi à relativiser la ressemblance à l'arbitraire des prédicats. Dans ces conditions en effet, les images ne seraient plus ce qui donnerait à voir en représentant, mais un symbole visuel qui illustrerait la description verbale d'un objet. Or, l'iconicité des images exclut non seulement ce détour, mais aussi l'arbitraire qu'il implique : ce qu'elles donnent à voir, c'est ce qu'elles représentent, sans détour et sans fard.

Au total donc, l'exemplification paraît aussi nécessaire à la représentation iconique qu'elle se montre incapable de la faire fonctionner. Sans elle, une représentation ne serait en rien différente d'une description verbale, mais avec elle, elle ne fonctionne pas comme une image et reste prisonnière du langage.

Toutefois, bien qu'il ne le fasse évidemment pas pour ménager à l'exemplification la possibilité de représenter quelque chose, Goodman va tout au long de la quatrième section du deuxième chapitre, intitulé « Échantillons et étiquettes », de *Langages de l'art*

19 : On retrouve là très exactement un des aspects déjà critiqué de la conception des signes iconiques de Jean-Marie Klinkenberg.

revenir sur sa conception initiale de l'exemplification de telle sorte que les inconvénients qui viennent d'être pointés vont disparaître. On retrouve là le caractère flottant des vues de Goodman à propos de l'exemplification. Après avoir soutenu qu'elle mettait en relation un échantillon avec une étiquette (« on ne peut exemplifier que des étiquettes. »), Goodman n'a pu nier que la référence de l'échantillon à l'étiquette devait se doubler d'une référence de l'étiquette à d'autres dénotés pour que l'exemplification soit complète et non limitée à la possession. Autrement dit, la supposée relation dyadique de l'exemplification devait s'ouvrir à un troisième terme pour devenir triadique sous peine de ne pas être exemplifiante. Mais il ne va pas s'en tenir là. Toujours dans le cadre de son nominalisme et sans rompre avec la structure triadique de l'exemplification, il va dans cette quatrième section d'une part émanciper entièrement l'exemplification du langage et d'autre part introduire une exemplification qui lie directement l'échantillon à des dénotés. Rappelant la dépendance de l'exemplification à l'égard de la dénotation, il s'interroge sur l'autonomie de la première vis à vis du langage. Si les étiquettes sont des prédicats et si ces prédicats précèdent toute exemplification, il va de soi que tout échantillon ne vaudra que comme exemplaire d'un prédicat préalablement fixé. Il en résultera que toute exemplification sera placée sous le contrôle des conventions arbitraires du langage. Mais Goodman refuse cette subordination : il admet en effet que les étiquettes auxquelles renvoient les échantillons puissent ne pas être des prédicats, mais les propriétés qu'ils exemplifient. Un échantillon peut toujours exemplifier un aspect d'un objet qui n'a pas de nom. Cela ne fait pas de cette propriété une idée platonicienne pour autant. Bien au contraire, elle n'est rien d'autre que l'aspect particulier et sans nom de l'objet, en tant que cet aspect sert d'échantillon. Ce faisant, Goodman arrache l'exemplification à l'empire du langage et son arbitraire pour l'ancrer dans la matérialité des choses qui peuvent servir de spécimens. Mais il ne s'en tient pas à cette concession déjà considérable. Il admet ensuite que échantillon et étiquette puissent se confondre entièrement : un échantillon peut s'exemplifier lui-même et en conséquence se dénoter lui-même. C'est le cas du mot : « mot » qui est un échantillon de ce qu'il dénote. Ou celui des gestes accomplis par le maître de gymnastique en guise d'échantillon de ce qu'il demande à sa classe. Ou encore de certains mouvements de danse moderne qui exemplifient des rythmes ou des formes dynamiques. De ce fait, Goodman abolit le double mouvement propre à sa conception initiale de l'exemplification, mouvements qui allaient de l'échantillon vers l'étiquette, puis de cette dernière à d'autres dénotés. Ne reste plus que la liaison directe entre l'échantillon qui fait également office d'étiquette et ce à quoi il fait référence, relation que Goodman

n'hésite pas à nommer dénotation. « L'on peut également se servir d'éclat de bois colorés comme d'étiquettes. Chacun d'eux peut dénoter tout ce qui est de sa propre couleur, et donc il exemplifiera et sera en même temps l'étiquette exemplifiée ; ou bien chacun d'eux peut dénoter seulement des choses qui sont de sa couleur, mais pas toutes, par exemple des boutons dans une boîte ; ou encore chacun d'eux peut dénoter des choses telles que des clous d'une certaine taille, sans s'occuper de leur couleur. »²⁰ Le morceau de bois coloré peut faire référence tantôt à toutes choses qui ont la même couleur, tantôt à un sous-ensemble de ces mêmes choses, tantôt à des choses d'une certaine classe (comme des clous) qui ont la même taille que lui, selon la propriété qu'il exemplifie et dont il est en même temps l'étiquette : sa couleur ou sa taille. Qu'est-ce que cela signifie ? Que Goodman introduit une très sérieuse modification de sa conception première de l'exemplification : si elle a d'abord été une relation triadique à trois termes distincts, avec un prédicat comme terme médiateur, elle se réduit désormais à deux termes distincts, tout en demeurant triadique, parce qu'un des termes possède simultanément le statut d'échantillon et celui d'étiquette. Dans le premier cas, l'exemplification est indirecte, médiatisée par un prédicat, dans le deuxième, elle est directe, sans médiation. Au lieu de passer de l'échantillon à un autre objet par l'intermédiaire de l'étiquette, la deuxième forme de l'exemplification va directement de l'échantillon-étiquette à des dénotés autres que lui-même. D'une exemplification qui prend le chemin de la dénotation à l'envers puis à l'endroit, on passe à une exemplification directe. Dès que la relation référentielle entre échantillon et étiquette s'efface du fait de leur identité, c'est la relation référentielle qui va de l'échantillon à ce qu'il dénote qui devient prépondérante. Or, à cette occasion, la ressemblance entre l'échantillon et ce qu'il dénote apparaît très nettement. Et cela sans rompre avec la structure nécessairement triadique de la ressemblance, car, tout comme l'exemplification directe maintient cette structure, la ressemblance joue ici entre l'échantillon et ses dénotés sous le rapport de la propriété que l'échantillon exemplifie et qui remplit à ce titre la fonction d'étiquette, une étiquette immanente à l'échantillon. C'est bien ce qui se passe avec les gestes du maître de gymnastique : il s'agit pour ses élèves de faire des mouvements qui ressemblent aux siens en tant que son corps les exemplifie.

Mais si l'influence de l'arbitraire du langage est supprimée et qu'en outre, la relation référentielle de l'exemplification peut être directe, plus rien ne s'oppose à ce que la représentation iconique soit une exemplification. On peut même aller jusqu'à affirmer que sans cette exemplification, il n'y a pas de représentation iconique du tout, mais

20 : *Ibid*, p. 93.

simplement une dénotation non iconique. Car comment une image pourrait-elle être une image et non une description si elle n'exemplifiait pas par certaines de ses propriétés plastiques celles de son objet ? Autant une exemplification indirecte, surtout si l'étiquette est un prédicat, ne peut en aucun cas former une image, autant une image présente toutes les caractéristiques d'une exemplification directe émancipée du langage. C'en est fini en effet, avec l'exemplification directe, du détour ou de la médiation qu'imposait une étiquette distincte de l'échantillon, si bien que l'échantillon peut, en tant qu'il est aussi l'étiquette qu'il exemplifie, faire référence directement et en dehors du langage, à tout ce qui correspond à elle. Pour une image, cela veut dire que ses propriétés plastiques représentent un objet dans la mesure même où elles dénotent, en tant qu'étiquettes, les objets où ces mêmes propriétés se retrouvent. Une peinture figurative, un schéma de montage, une courbe de température, une photographie, une carte géographique, un plan d'architecte, un nuage qui dessine un cheval... et toutes les images qu'on voudra, sont des images précisément par cela que certains de leurs traits remplissent la fonction d'échantillons qui renvoient à tous les objets qui possèdent les propriétés exemplifiées. Mieux encore, l'iconicité des images semble recevoir pour la première fois une explication plausible, fondée sur la ressemblance associée à l'exemplification directe : une image donne à voir ce qu'elle représente parce qu'elle l'exemplifie, c'est-à-dire parce qu'elle possède des propriétés qui valent à la fois comme échantillons et comme étiquettes, de telle sorte qu'elles font référence aux objets qui partagent les propriétés exemplifiées, c'est-à-dire aux objets qui leur ressemblent.²¹

Une conclusion pleine d'ironie s'impose donc : si la représentation iconique requiert l'exemplification et si cette dernière implique la ressemblance, alors en toute nécessité, la représentation a pour condition la ressemblance. Dans la mesure où l'image A exemplifie une ou des propriétés de l'objet B, alors d'une part, A renvoie à B, et, d'autre part et pour cette raison, B ressemble à A, bien que A et B puissent être aussi différents que possible en dehors des prédicats exemplifiés par A et applicables à B. Et c'est en tant que B ressemble à A que B est reconnaissable comme le référent de A. Enfin, A vaut comme symbole en tant qu'échantillon, sans autre mode de référence (si on admet que la dénotation est dans un tel cas incluse dans l'exemplification et non pas distincte d'elle). Du fait de la présence nécessaire de l'exemplification dans la représentation, la ressemblance

21 : Dire que les images dénotent leurs objets, comme le fait Goodman à propos des échantillons qui sont aussi des étiquettes ne tombe pas sous le coup de la critique qui a été faite plus haut de la dénotation iconique car la dénotation prise dans une exemplification n'implique aucune extériorité réciproque entre l'image et son objet, mais précisément l'inverse : que l'objet ressemble à l'image.

est finalement, quoi que Goodman en dise par ailleurs, la condition nécessaire et presque suffisante de la représentation.

Goodman ne manque pas du reste d'apercevoir la possibilité d'un tel renversement puisqu'il entreprend de le réfuter à deux reprises. Or, il le fait d'une manière qui frise la mauvaise foi ou le déni. C'est tout d'abord dans une note, qui suit le dernier passage cité, que Goodman entend prévenir le risque d'avoir réintroduit lui-même la ressemblance : « Qu'une étiquette soit autoexemplifiante n'implique aucune ressemblance envers d'autres denotata, en dehors du fait de partager ce prédicat. « Objet matériel » se dénote lui-même mais est très dissemblable du château de Windsor. »²² Ailleurs, cherchant à savoir si un mime dénote ou exemplifie par ses mimiques, il écrit : « Bien sûr les pas du mime peuvent exemplifier la marche aussi bien que dénoter des pas, exactement comme « bref » exemplifie la brièveté aussi bien qu'il dénote des mots brefs ; mais de tels symboles autodénotants et autoexemplifiants sont minoritaires dans le pantomime, tout comme dans le langage et la peinture. Le mot « oiseau » ou l'image d'un oiseau, n'étant pas eux-mêmes un oiseau, n'exemplifient pas une étiquette qui dénote tous les oiseaux et rien qu'eux. »²³ Dans le premier passage, l'argument opposé au retour de la ressemblance consiste à dire que l'échantillon qui s'exemplifie lui-même ne ressemble pas aux choses qu'il dénote comme étiquette. Le prédicat « objet matériel » se dénote lui-même dans la mesure où son inscription sous forme écrite est une chose matérielle. Or, si comme prédicat il s'applique au château de Windsor, en tant que suite de lettres sur une feuille, « objet matériel » n'a rien de semblable avec ce château. Dans le deuxième passage, c'est le même argument mais pris dans l'autre sens : l'étiquette qui dénote un oiseau ne se dénote pas elle-même. Autrement dit, aucune image d'un oiseau n'a jamais pris son envol. Peut-on seulement imaginer plus piètre réfutation ? Goodman ne cesse pas de répéter qu'un échantillon quelconque n'exemplifie jamais toutes ses propriétés, mais seulement certaines d'entre elles. S'agissant du fameux échantillon du tailleur, il écrit : « Mais un tel spécimen n'exemplifie pas toutes ses propriétés ; c'est un échantillon de la couleur, du tissage, de la texture et de l'impression, mais non de la taille, de la forme, du poids spécifique et de la valeur. »²⁴ Pourquoi refuse-t-il de faire dans les cas qu'il évoque ce qu'il n'a jamais manqué de faire chaque fois qu'il a été question d'exemplification ? Pourquoi refuse-t-il de considérer que « objet matériel » pourrait s'exemplifier lui-même tout en dénotant également ledit château par certaines de ses propriétés ? Pourquoi de même

22 : *Ibid*, p. 128.

23 : *Ibid*, p. 96.

24 : *Ibid*, p. 86.

refuse-t-il à l'image d'un oiseau d'exemplifier certaines des propriétés qui les dénotent, elle et lui ? Ou plutôt, comment peut-il affirmer qu'il n'y a aucune ressemblance entre l'échantillon et d'autres dénotés, alors même qu'ils sont dénotés par la même étiquette, celle que l'échantillon exemplifie ? Car sur quoi repose exclusivement une ressemblance quelconque sinon sur le fait que les objets qui se ressemblent sont dénotés par le même prédicat et, plus généralement, par la même étiquette ? Goodman refuse d'admettre une ressemblance là où en toute nécessité elle existe. Certes, la ressemblance en question n'est pas une identité complète entre deux choses, elle n'est pas de l'ordre du double. Mais depuis quand seuls les doubles se ressembleraient ? Goodman lui-même n'a jamais rien prétendu de tel. Il est bien évident que ce ne sont pas les images prises globalement qui exemplifient leurs objets, mais seulement certains de leurs traits matériels, et, de même, si ce sont leurs objets dans leur ensemble auxquels font référence les images, elles le font seulement par les propriétés exemplifiées par les images, en tant qu'ils les possèdent. Dans ces conditions, l'idée maintes fois répétées selon laquelle une peinture ressemble plus à une autre peinture qu'à ce qu'elle représente perd de son insolence : tout dépend de ce qu'elle est supposée exemplifier. Si une peinture vaut comme échantillon d'une toile tendue sur un châssis et qui est plus ou moins recouverte de peinture, elle exemplifie le prédicat « être une toile peinte » et réfère à ce titre à toutes les autres choses auxquelles s'applique ce prédicat : les autres tableaux. Mais si c'est la forme dessinée ou les couleurs peintes qui valent comme des échantillons, il n'est plus question de dire qu'elles renvoient à d'autres tableaux, mais à des objets qui possèdent la même forme ou les mêmes couleurs, où qu'on les trouve et aussi dissemblables que puissent être leurs autres propriétés par ailleurs. Une image vaut comme représentation en exemplifiant ce dont elle est l'image de telle sorte qu'elle donne à voir ce qu'elle dénote en vertu de la nécessaire ressemblance entre le ou les échantillons qu'elle contient et ce qu'ils dénotent.²⁵

6 . Épilogue : L'iconicité enfin expliquée ?

On pourrait bien sûr se réjouir de ce renversement qui restaure la ressemblance dans sa prétention à jouer un rôle de premier plan dans la représentation iconique. On le pourrait si ce retour du refoulé parvenait à rendre entièrement compte de la transparence

25 : Sachant que, si elle ne dénote rien, comme c'est le cas des images d'entités fictives, la ressemblance latérale qui existe entre les images-de-x, prend le relais de la ressemblance impossible avec le dénoté.

iconique. Or, ce n'est malheureusement pas le cas, parce que cette explication de l'iconicité des images pose des problèmes qui ne peuvent trouver de solution dans le cadre de la pensée de Goodman.

En premier lieu, paraphrasant une question que pose Goodman à propos de l'art, on peut se demander « Quand y a-t-il exemplification ? ». Si c'est la présence dans une galerie dédiée à l'art qui permet de poser comme échantillon un assemblage d'objets qui dans un autre contexte passerait pour un amoncellement de déchets, à quoi tient cette promotion dans le cas des propriétés capables d'exemplifier iconiquement des objets ? Faut-il leur accorder le pouvoir de faire référence par elles-mêmes ou ce statut est-il provoqué par l'intervention d'une autre chose dont, pour l'heure, on ne sait rien ? Cette question se pose d'autant plus que ce n'est pas par toutes ses propriétés objectives qu'une image représente quelque chose : certaines d'entre elles exemplifient, d'autres non. Dans un tableau, une tache de couleur peut exemplifier celle d'un objet, mais sa planéité n'exemplifie rien iconiquement. Comment s'opère le partage entre les propriétés qui exemplifient et celles qui ne sont rien d'autres qu'elles-mêmes ? En somme : à quoi se reconnaît une image si son iconicité repose sur une exemplification qui ne se signale pas elle-même comme telle ? Et pour le coup, on ne peut pas dire que les images se signalent comme telles par leur ressemblance avec ce qu'elles représentent : les images ne peuvent ressembler à quelque chose qu'une fois certaines de leurs propriétés, et pas les autres, posées comme des échantillons. La ressemblance suppose l'élection de certaines propriétés au statut d'échantillons. Bien loin de faire fonctionner l'exemplification, la ressemblance est instituée par l'exemplification. Immédiatement, un diagramme ne ressemble pas à ce qu'il figure, bien qu'il en soit, sous un certain rapport, l'image ressemblante. En résumé : « Quand y a-t-il image ? ». Quels sont les critères internes (ou sémiotiques) et les critères externes (ou contextuels et pragmatiques) qui opèrent l'iconisation des propriétés matérielles de l'image ? Qu'est-ce qui assure l'ostension des échantillons comme échantillons iconiques ?

En second lieu, comme le fait remarquer Eco avec l'exemple d'un dessin au crayon d'un cheval, il arrive que les images ne comportent aucun trait qu'on puisse retrouver dans ce qu'elles représentent : le cheval réel tient à l'intérieur de la ligne qui le figure par le dessin, mais cette ligne ne lui appartient pas. Dans ce cas, l'image possède des traits plastiques qu'on ne peut pas tenir pour des échantillons puisqu'ils n'exemplifient aucune

des propriétés de leurs objets. Et pourtant, c'est avec de tels traits qu'elle représente quelque chose. A moins de pouvoir affirmer qu'elle est malgré tout une exemplification, c'est toute la conception de la représentation par l'exemplification qui vacille.

En troisième lieu, et cette question est non moins épineuse, la réintroduction de la ressemblance comporte un très sérieux inconvénient. Telle qu'elle a été définie, à savoir comme le fait pour les choses qui se ressemblent d'être dénotées par la même étiquette (quitte à ce que cette étiquette se confonde avec un des aspects de l'une d'entre elles, comme c'est le cas dans l'exemplification directe), la ressemblance implique la réciprocité. Si A ressemble à B, de même B ressemble à A. Or, si cela n'a pas d'incidence du point de vue sémiotique (de l'iconicité des images), cela n'est pas sans conséquence d'un point de vue poétique : si la ressemblance est réciproque, cela implique que, de même que l'objet ressemble à son image, de même, l'image ressemble à son objet. Ce qui en d'autres termes signifie que d'une manière ou d'une autre, l'image est la réplique, la copie, la reproduction, l'imitation de son objet. Or rien n'entre plus violemment en contradiction avec le constructivisme de Goodman, constructivisme qu'on n'a pas de raison de remettre en cause. Comment peut-on restaurer la ressemblance iconique tout en se gardant de défendre que les images sont des imitations ?

A ce stade, force est de constater qu'on est encore loin d'avoir compris comment fonctionne l'iconicité des images, bien qu'on ait fait un pas décisif dans cette direction. Certes, la contribution de Goodman à cette élucidation partielle est involontaire. Elle est même fournie à son corps défendant, mais elle n'en est pas moins précieuse. Ce qu'un auteur met en lumière alors qu'il prétend dire autre chose, voir le contraire, n'est pas moins utile que le reste dès lors que, sans lui, on n'aurait pas pu le découvrir.

Auteur : Jean-François Devillers

Date : avril 2018

Publications :

<http://www.moncoursdephilo.com/blog/>

<https://theoriesdesimages.wordpress.com/>

Contact : jf.devillers@gmail.com